

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-05-085

**DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT POUR
SIEGER DANS LES
INSTANCES DE LA CAP
OISE HAUTS DE FRANCE**

**SEANCE
DU 10 JUILLET 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 43

**DATE DE CONVOCATION :
3 JUILLET 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Laurent NOCTON**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) – Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont L'Evêque) suppléant de Madame LOZANO Michelle
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur CURTIL Benoit (Senlis)

- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVOST
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque) représenté par Monsieur PATIN Valéry

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 15 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur la délibération n°2017-CC-07-090 du 25 septembre 2017 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la centrale d'achats publics CAP Oise Hauts de France accessible aux communes, groupements de communes, établissements publics et association en charge d'une mission d'intérêt général et la nomination d'un représentant de la Communauté de Communes pour siéger dans les instances de la CAP Oise

Pour rappel, cette association, composée de quinze membres fondateurs, est dirigée par un conseil d'administration composé de dix membres élus par l'assemblée générale.

Monsieur Didier JEUDON a été désigné pour siéger dans cette instance. Ce dernier récemment élu Président de la CAP Oise Hauts de France, il convient de désigner un nouveau membre pour représenter la Communauté de Communes dans les instances plénières

Délibération

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-07-090 du 25 septembre 2017, relative à l'adhésion à la CAP Oise Hauts de France et à la désignation de son représentant,

Vu l'élection de Monsieur Didier JEUDON en tant que Président de la CAP Oise Hauts de France,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » Communautaire :

Envoyé en préfecture le 12/09/2019
Recu en préfecture le 14/09/2019
Affiché le **16 SEP. 2019**
ID : 060-200066975-20190710-DELCC05085-DE

- **DESIGNENT** Monsieur Jacky **MELIQUE** comme représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise afin qu'il puisse siéger dans les instances de la CAP Oise Hauts de France.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

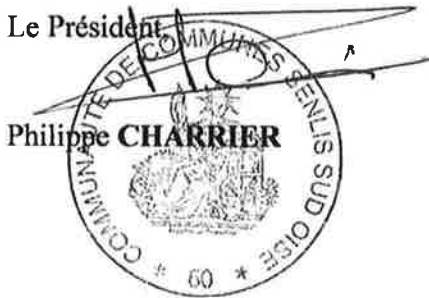
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **12 SEP. 2019**
Et de l'affichage le : **16 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **12 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

